

Utiliser l'échelle « Societal Readiness Levels » (SRL) pour accompagner les innovations sociales

Guide méthodologique

Octobre 2022

Ellyx

Ce guide est rédigé pour le compte des premiers utilisateurs des échelles SRL, à partir de la version initiale de cette échelle réalisée au printemps 2022.

Ce guide sera formalisé et mis à jour début 2023 dans le cadre d'une première version à destination des porteurs de projets et des professionnels de l'accompagnement et du financement. Cette formalisation fera suite à la phase d'expérimentation, opérée d'octobre à décembre 2022, pour laquelle cette version est conçue.

Le travail opéré sur la SRL a bénéficié du cadre offert par le laboratoire commun Destins, coporté par l'agence en innovation sociale Ellyx et la Maisons des Sciences de l'Homme et de la Société de l'Université de Poitiers et du CNRS.



Sommaire

PARTIE I. LA FINALITE DE L'ECHELLE SRL	4
Un outil pour faire sens	5
Genèse de la construction des échelles	6
Objectifs opérationnels de l'échelle SRL	7
PARTIE II. LE FONCTIONNEMENT DE L'ECHELLE SRL	8
La vision de l'innovation sociale	9
Présentation de l'échelle SRL	10
Précautions initiales	11
PARTIE III. PRESENTATION ETAPE PAR ETAPE	13
Étape 1. Recherche basique	14
Étape 2. Caractérisation du concept	15
Étape 3. Validation du concept	16
Étape 4. Traduction du concept en projets d'innovation sociale	17
Étape 5. Modélisation du pilote	18
Étape 6. Mise en œuvre du pilote	19
Étape 7. Fonctionnement opérationnel du pilote	20
Étape 8. Conditions de l'essaimage et de la montée en échelle	21
Étape 9. Intégration au sein de la Société dans son ensemble	22
Les 10 enjeux stratégiques en termes de compréhension des dynamiques d'innovation	23
Les 10 enjeux stratégiques en termes d'accompagnement de la dynamique d'innovation	25
PARTIE IV. ANALYSE DE CAS	27
Cas n°1 : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	28
Cas n°2 : Envie Autonomie	29
Cas n°3 : Restos du coeur	30
Cas n°4 : sécurité sociale de l'alimentation	31
Cas n°5 : Up Interim	32
Cas n°6 : Mundao / Popotine	33
Cas n°7 : Le revenu de transition écologique	34
PARTIE V. GUIDE PRATIQUE POUR ANALYSER LES DYNAMIQUES D'INNOVATION SOCIALE	35
Fiche d'analyse de cas	36
Fiche d'évaluation de l'usage de la grille	38
BIBLIOGRAPHIE	39

Partie I. La finalité de l'échelle SRL

Les SRL forment une échelle d'évaluation du degré de maturité atteint par une idée et/ou une action ayant pour finalité première de répondre à une problématique ou enjeu de société. Cette échelle a été imaginée par Ellyx dans le cadre du Laboratoire Commun Destins, coporté avec l'Université de Poitiers et le CNRS.

Elle a deux objectifs principaux :

1. Objectiver le cheminement et la maturité d'une idée ou d'une action qui entend contribuer à l'intérêt général ou au Bien commun.
2. Gérer l'investissement et le risque en termes d'accompagnement et de financement de cette idée/action.

Un outil pour faire sens

L'échelle SRL a été conçue pour combler l'absence d'outils permettant de mieux appréhender les innovations n'ayant pas pour objet premier de s'adresser au marché. Les innovations ayant une finalité commerciale, et lucrative, se sont largement adaptées à la lecture technologique proposée par l'échelle TRL (Technology Readiness Levels). Toutefois celle-ci demeure inopérante pour appréhender des concepts et des pratiques qui ne sont pas liés intrinsèquement à un développement technologique, et ne disposent pas d'une finalité première qui les oriente (uniquement) vers le marché.

Le champ des innovations sociales s'est ainsi développé sans disposer d'une échelle de maturité. Ce qui, selon nous, a entraîné plusieurs difficultés :

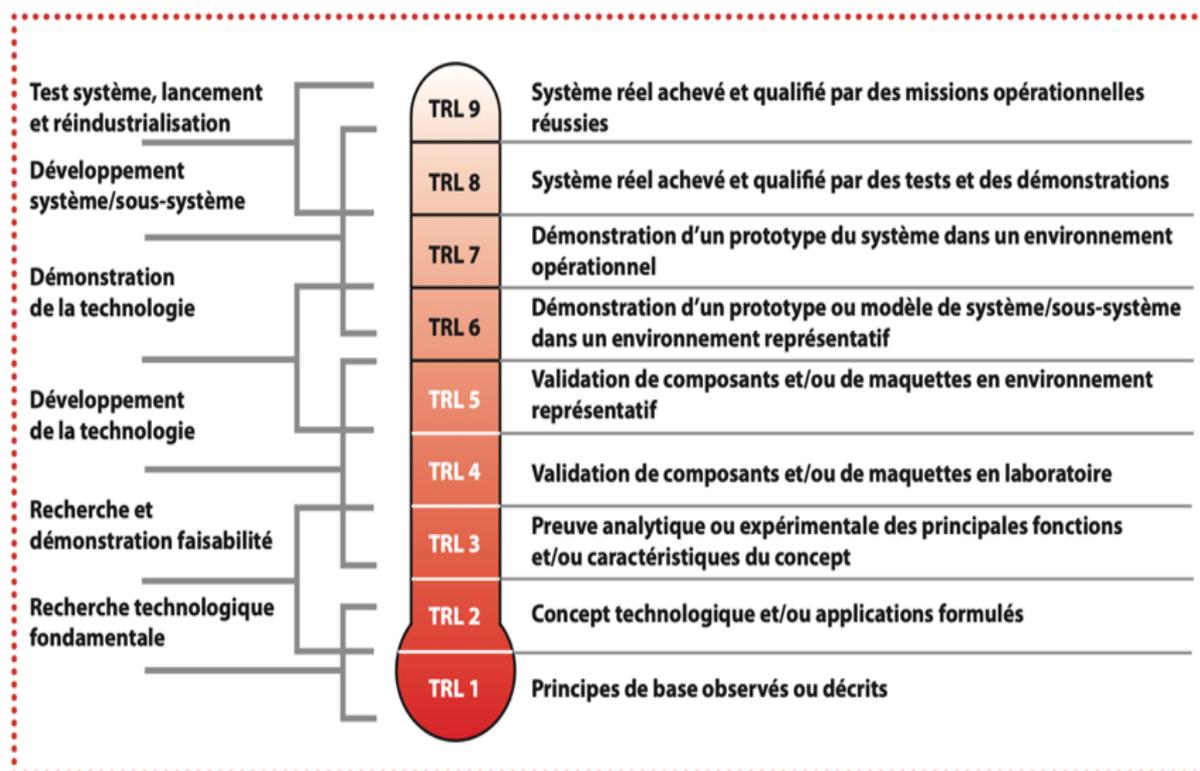
- Une focalisation sur une lecture « projet », qui a mésestimé en amont les éléments de genèse des idées innovantes (par ex : lien avec les connaissances scientifiques), et en aval les modes d'appropriation et de pénétration de l'innovation au niveau institutionnel et à l'échelle nationale, voire au-delà
- Une finalité qui se rapporte davantage à l'entrepreneur ou à l'organisation porteuse de l'idée (réussite sociale et économique, notoriété, développement des ressources...) qu'à la Société dans son ensemble

Comme la grille TRL, l'enjeu de la SRL est de pouvoir structurer les opérations d'accompagnement et de financement des dynamiques d'innovation sociale, à ses différentes étapes. L'hypothèse portée par ses concepteurs est que le modèle actuel renvoie davantage à un appui à des projets disposant d'un impact de transformation assez faible ou à des modes d'accompagnement rendant difficile l'expression transformative de projets radicaux.

Genèse de la construction des échelles

La grille SRL s'inspire directement des échelles TRL (Technology readiness Levels) conçues par la NASA dans la période d'après-guerre. Présentant les 9 étapes principales de maturité d'une technologie, la TRL bénéficie de deux avantages cruciaux :

1. Sa facilité de lecture et d'usage pour des organisations désireuses de lancer des démarches d'innovation de produits, intégrant des éléments technologiques, ou pour les structures et institutions intervenant dans l'accompagnement ou le financement de ces démarches
2. Sa reconnaissance au niveau international qui en fait aujourd'hui un des standards principaux de l'innovation (technologique), au sein des mondes académiques, de l'accompagnement des entreprises comme des investisseurs.



Représentation de l'échelle TRL

La grille TRL a fait l'objet de nombreuses critiques et propositions d'améliorations, qui pointent la vision simpliste et séquentielle de la trajectoire de maturité d'une technologie, oubliant notamment les phénomènes de rétroactivité. Toutefois, cette grille demeure le référentiel principal des politiques de soutien à l'innovation, au niveau national, européen et international.

Parmi les explorations critiques de la TRL, on peut citer la première grille SRL (societal readiness Levels) proposé par le Danish Innovation Fund au cours des années 2010, en vue de proposer un référentiel permettant d'appréhender et de soutenir des démarches d'innovations contribuant à la résolution de problématiques sociétales.

Levels

SRL 1 – identifying problem and identifying societal readiness

SRL 2 – formulation of problem, proposed solution(s) and potential impact, expected societal readiness; identifying relevant stakeholders for the project.

SRL 3 – initial testing of proposed solution(s) together with relevant stakeholders

SRL 4 – problem validated through pilot testing in relevant environment to substantiate proposed impact and societal readiness

SRL 5 – proposed solution(s) validated, now by relevant stakeholders in the area

SRL 6 – solution(s) demonstrated in relevant environment and in co-operation with relevant stakeholders to gain initial feedback on potential impact

SRL 7 – refinement of project and/or solution and, if needed, retesting in relevant environment with relevant stakeholders

SRL 8 – proposed solution(s) as well as a plan for societal adaptation complete and qualified

SRL 9 – actual project solution(s) proven in relevant environment

Représentation de la grille SRL faite par le Danish Innovation Fund

Cette grille représente une avancée notable dans la reconnaissance des innovations sociales et l'enjeu de les appréhender à partir de critères spécifiques. Toutefois, la problématique principale de cette grille est de rester dans une appréhension « projet » et de positionner la dimension sociétale à un niveau comparable à la technologie. La SRL proposée par le Labcom Destins, à l'inverse, assume un positionnement « transformatif », reposant sur une vision ambitieuse de l'innovation sociale (cf. partie suivante). Le risque de l'échelle SRL proposé par le Danish Innovation Fund est de se limiter à l'appréhension de la maturité sociétale de produits technologiques destinées à être vendues sur le marché. A l'inverse, l'échelle SRL renvoie bien à la maturité de la Société vis-à-vis de concept, idées, et pratiques s'y rapportant, et relatifs au Bien Commun.

Objectifs opérationnels de l'échelle SRL

L'échelle SRL dispose de deux objectifs opérationnels :

- 1) Concevoir un **outil facilement utilisable et employable par les professionnels de l'accompagnement et du financement de l'innovation** (sociale). Sur un plan tactique, il a été décidé, plutôt que de construire un outil tout à fait novateur, de mettre en place la SRL sur un format analogue à la TRL, en vue également de mieux sensibiliser des professionnels habitués à la logique TRL.
- 2) **Éclairer les nouveaux modèles d'accompagnement et de financement** à chaque étape de maturité sociétale.

Partie II. Le fonctionnement de l'échelle SRL

L'échelle SRL vise à l'intégration pleine et entière dans la Société d'idées et de pratiques destinées à répondre à des besoins sociétaux, pouvant s'exprimer dans de larges champs comme la démocratie, l'alimentation, la santé, le logement, les relations sociales, l'accès et les pratiques d'éducation et de culture, les activités tant marchandes que bénévoles, à finalité commerciales ou de loisirs, etc. Si la TRL renvoie in fine au Marché, la SRL renvoie à la Société en tant que tel. La valeur créée n'est donc ni exclusivement, ni prioritairement à appréhender en termes économiques économiques et financiers.

La vision de l'innovation sociale

La SRL repose sur une vision spécifique de l'innovation sociale, qui est portée par Ellyx, à savoir l'innovation sociale dite de rupture. Cette vision a été formulée ces dernières années à partir de la critique des définitions initiales de l'innovation sociale, généralement trop généralistes, positionnant l'entreprise comme le principal acteur de l'innovation, centrées sur la démarche projet et insuffisamment attentives à la façon dont les innovations introduites s'avèrent réellement « meilleures » en termes d'intérêt général que les pratiques ou idées qu'elles se proposent de remplacer.

L'innovation sociale de rupture constitue un idéal type au sens wébérien. Elle se place comme étalon pour appréhender les démarches de transformation. L'enjeu d'un tel étalon n'est pas de caractériser de manière statique des innovations mais d'aider à en cerner les limites et les leviers pour accompagner de manière dynamique leurs promesses d'impact social.

L'innovation sociale de rupture renvoie à une combinaison dynamique d'innovations de services, de produits, de politiques publiques, de modèles économiques et organisationnels qui rompent avec l'existant ainsi qu'à un changement radical et durable des cadres culturels, institutionnels, cognitifs et des pratiques sociales.

L'innovation sociale de rupture associe le triptyque : cadre de coopération entre des acteurs hétérogènes, changement de paradigme et perspective d'intérêt général.

Ce faisant, l'innovation sociale de rupture semble conditionnée au cumul de différents facteurs :

- Un **cadre d'interactions et de coopération réelle (même si elle peut insuffisamment conscientisée) entre des acteurs nécessairement hétérogènes**, en termes de statuts, de compétences, d'intérêts ou de visions. Cette diversité est nécessaire en ce qu'elle aide à créer des leviers de nature différente, comme la production d'un service (par une entreprise), la sensibilisation citoyenne (par une association), et la politique publique (par les pouvoirs publics). Ainsi, notre approche disqualifie la vision dominante du porteur de projet unique. Dans le même temps, l'innovation sociale de rupture n'est pas tant le produit d'un collectif (comme souvent présenté dans la démarche institutionnaliste) que d'une coopération, rendue d'autant plus complexe qu'elle ne se fonde pas nécessairement sur le partage préalable d'un territoire ou d'une culture.

- Un **changement de paradigme**, reposant sur une volonté de modifier fondamentalement l’appréhension d’une problématique de société ou des solutions qui doivent y répondre.
- Une **perspective d’intérêt général**, permettant à partir d’éléments objectivables et repérables de s’assurer que la solution ainsi envisagée est plus satisfaisante que celles actuellement proposées par le marché ou les politiques publiques.

Cette vision amène nécessairement à apprécier les innovations sociales au travers des changements majeurs auxquelles elles contribuent, et non comme des initiatives qui pourraient être évaluées pour elles-mêmes. Une telle lecture dépasse ainsi la vision dominante, calquée sur le modèle de l’innovation classique, qui promeut l’acte entrepreneurial et le projet.

Autrement dit, la finalité de la grille SRL n’est pas la réussite commerciale (sur le marché) d’une innovation sociale ; elle est l’institutionnalisation (dans les consciences, dans les réalités sociales et culturelles) de pratiques et d’idées, dont une des incarnations peut être un produit délivré par une entreprise, ou une loi votée par une assemblée, ou un service assuré par une structure non commerciale comme une association, etc.

Présentation de l’échelle SRL

Les échelles SRL sont au nombre de 1 à 9 et se présentent de la façon suivante :



Représentation de l’échelle SRL, Ellyx

Une fois encore, il est absolument indispensable de concevoir la finalité (après l'étape 9) comme n'étant pas le Marché mais bien la Société dans son ensemble.

Les 9 niveaux de maturité peuvent, comme dans la TRL, s'apprécier en grandes étapes, à savoir :

- La phase de pré-maturation de 1 à 4, aboutissant à une première forme de preuve théorique de concept. **Cette phase est le temps du concept**
- La phase de maturation de 4 à 7, aboutissant à la preuve opérationnelle, en conditions réelles, du concept. **Cette phase est le temps du pilote expérimental.**
- La phase d'institutionnalisation de 7 à 9 aboutissant à la mise en Société du concept et des réalités pratiques qu'il a engendré (produit, service, loi, réglementation, modèle organisationnel ou économique, discours...). **Cette phase est le temps de la normalisation.**

Précautions initiales

L'usage des échelles SRL impliquent quelques précautions initiales, qui sont les suivantes :

1) Prendre garde à la vision linéaire et séquentielle

L'échelle SRL doit permettre de positionner un projet, une action ou une idée à un stade de maturité. Pour autant, il est important de bien prendre en considération les effets de boucle et l'enjeu de consolider les stades précédents

Positionner un projet innovant à l'échelle SRL6 doit amener à imaginer les moyens de l'accompagner vers la SRL7. Pour cela, il est possible qu'il faille remonter à des niveaux antérieurs pour consolider le projet (par ex : retour au SRL 3 afin de s'assurer de la validation du concept par les parties prenantes). Il y a souvent nécessité, de manière constante, à reconsolider les éléments positionnées dans les phases précédentes.

2) Intégrer la TRL dans la SRL

Les deux échelles TRL et SRL sont moins antagonistes que complémentaires. Elles visent à regarder des dynamiques d'innovation avec des lunettes différentes, globalement le Marché pour la TRL, et la Société pour la SRL. Il peut tout à fait exister des démarches d'innovation pouvant être appréhendées au regard des deux dynamiques.

3) Faire attention aux spécificités de la SRL

La similitude avec la TRL est évidente. Il reste que les différences fondamentales avec cette grille (présentées plus loin) sont fortes. Le risque dans l'usage de la grille SRL est de ne pas prêter suffisamment attention aux spécificités de la SRL notamment sur ce à quoi renvoie la terminologie conceptualisation, validation, expérimentation, évaluation. Une fois encore, la grille SRL renvoie à une vision particulière de l'innovation sociale, en tant que dynamique combinatoire.

4) Ne pas atteindre l'échelle 9 n'est pas un échec

Parce qu'elle dispose d'une forte ambition, la SRL peut renvoyer la marque d'une forte exigence quant aux projets et démarches observés. Il est probable que ceux-ci ne parviennent

pas à atteindre l'échelle 9 (l'atteinte de l'échelle 9 en TRL est plus simple), tant il est vrai que changer les normes de la Société est plus compliqué à atteindre que proposer un produit technologique sur le Marché, et que les moyens dévolus au premier sont souvent moindres comparativement au second. Une majorité des projets ne pourront ainsi être positionnés au-delà de l'échelle 5 ou 6. Cela ne signifie pas qu'ils sont « insignifiants » ou sans pertinence, mais plutôt qu'ils se heurtent à des conditions de normalisation difficiles à obtenir.

Partie III. Présentation étape par étape

Étape 1. Recherche basique	
Présentation de la phase	Approche originale d'un enjeu sociétal. Travail de reproblématisation. Les besoins sont décrits
Explicitation de la phase (rôle, besoins...)	<p>Cette première phase correspond à la création de connaissances sur un enjeu sociétal. Il aboutit à une reproblématisation de cet enjeu : quelle est son origine ; comment il se manifeste ; comment il se déploie, etc.</p> <p>Cette création de connaissances ne doit pas seulement être appréhendée au travers d'une démarche scientifique classique. Elle ne relève pas simplement ou seulement d'un travail intellectuel, mais aussi d'une connaissance issue de l'expérience ou de pratiques. En cela, elle peut être directement reliée à des actions préalables qui ont fait évoluer l'appréhension du problème.</p> <p>La description des besoins nécessite une documentation précise, permettant une inscription dans un cadre rationnel (présence d'argumentaires, sources vérifiables, possibilité de questionner le raisonnement posé, etc.)</p> <p>Ce travail de description peut reposer via des formats alternatifs au mode scientifique de type documentaires, ouvrages, enquêtes journalistiques, productions artistiques, etc.</p>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Etude, rapport, matériel d'enquête - Thèse
Enjeux d'accompagnement et de financement	<p>Cette phase renvoie à trois types de besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le soutien aux activités de recherche dite fondamentale, notamment dans leur capacité critique envers les connaissances existantes - L'appui aux démarches de recherche dite participative, travaillant à partir d'objets construits avec la population, des acteurs militants ou engagés, des personnes en situation de précarité ou de marginalité, etc. - L'appui à la capitalisation de connaissances produites hors du champ scientifique afin qu'elle puisse renvoyer à des modes vérifiables et opposables de construction de la preuve <p>Pour cela, faciliter les rapprochements recherche&société, dès les phases amont, et ouvrir les laboratoires sur l'extérieur est indispensable. Un autre enjeu est le travail réciproque de vulgarisation du travail scientifique et d'appropriation académique des savoirs tirés de l'expérience.</p> <p>Les financeurs sont ici principalement l'Etat, les Fondations et les agences non gouvernementales ou structures associatives.</p>

Étape 2. Caractérisation du concept	
Présentation de la phase	Caractérisation d'un concept en relation avec le besoin problématisé en SRL1
Explicitation de la phase (rôle, besoins...)	<p>Cette seconde étape permet la formulation d'une piste de réponse sous la forme d'un concept (idée générale), en relation avec le besoin problématisé</p> <p>Cette piste de réponse doit être décrite et caractérisée de manière précise.</p> <p>Le concept n'a pas pour objet une nécessaire recontextualisation dans un environnement social ou territorial spécifique. A l'inverse, il est exprimé en relation aux caractères génériques du problème visé, même s'il peut tout à fait, et pour cette raison, s'appliquer à une population particulière, dans un cadre culturel, cognitif, culturel ou social déterminé</p> <p>Le concept renvoie à un « modèle » abstrait</p>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Etude, rapport, matériel d'enquête - Thèse
Enjeux d'accompagnement et de financement	<p>Cette phase renvoie à différents types de besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une capacité prospective et créative permettant de passer de l'identification d'un problème (SRL1) à la formulation d'une réponse (SRL2) <ul style="list-style-type: none"> ○ La mise en place de démarches de backcasting, prospective, ateliers de créativité et de co-développement, visant justement à ce travail de projection vers une « solution » - La réponse étant non technologique, elle ne relève pas directement d'un verrou scientifique relevant des disciplines dites « dures ». Pour cette raison, la SRL2 renvoie autant sinon plus à des acteurs de terrain (entrepreneurs, intellectuels, femmes et hommes politiques, leaders associatifs) qu'à des acteurs académiques, même s'il est nécessaire que les premiers puissent s'appuyer sur les seconds, notamment pour s'assurer du bien-fondé de leur démarche. <ul style="list-style-type: none"> ○ Le soutien à la recherche fondamentale avec une orientation solution (recherche plus appliquée ou tendant à des préconisations), ○ Le soutien à l'émergence des « idées » par le bas et par la société civile et à sa confrontation au travail scientifique <p><i>Financements par pouvoirs publics + fondations</i></p>

Étape 3. Validation du concept	
Présentation de la phase	Validation sociétale du concept en lien avec le monde socio-économique (1 ^{er} niveau des marques d'intérêt des acteurs)
Explicitation de la phase (rôle, besoins...)	<p>Cette troisième étape constitue le temps de la confrontation entre la solution imaginée en SRL 2 et les acteurs qui sont aux prises avec le problème identifié en SRL 1.</p> <p>Par validation sociétale, on entend le fait que la réponse est intelligible et en capacité d'être appropriée sur un plan culturel, social ou cognitif. Cela signifie qu'elle est « entendable », « acceptable », qu'elle peut faire l'objet d'un débat. Cela ne veut pas dire pas qu'elle est approuvée ni que les parties prenantes considèrent qu'elles soient une solution.</p> <p>Cette validation sociétale peut aller de soi avec une mise en application du concept à un secteur d'activité ou un territoire donné, afin d'en faciliter la compréhension (incarnation, effets)</p> <p>Cette validation va généralement de pair avec un travail de mise à l'agenda scientifique, médiatique ou démocratique.</p> <p>La SRL 3 atteste de la pertinence du concept (POC n°1)</p>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Marques d'intérêt de la part de parties prenantes non exclusivement scientifiques - Mise en débat (colloques, séminaires, réunions de travail, autres événements, publications non scientifiques, tribunes,...)
Enjeux d'accompagnement et de financement	<p>Cette phase renvoie à une mise en débat sociétale, via des modalités qui pourraient être les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en lien avec des parties prenantes - Organisation d'événements - Animation d'une communauté d'acteurs (plutôt nationaux ou relatifs à la problématique générale) - Mise en dialogue à partir de lieux institués comme les living lab, les laboratoires d'innovation publique, etc. <p>Les financeurs sont ici principalement l'Etat, les universités, les Fondations et les agences non gouvernementales ou encore les collectivités territoriales</p>

Étape 4. Traduction du concept en projets d'innovation sociale	
Présentation de la phase	Identification et caractérisation des domaines d'application du concept dans la société (2 nd niveau d'intérêt des acteurs socio-économiques)
Explicitation de la phase (rôle, besoins...)	<p>Cette quatrième étape renvoie à une fonction de traduction d'un concept en différents projets (mise en actions), pouvant relever de nature différente : production de service, de produits, d'une politique publique, etc.</p> <p>Ici, le concept fait l'objet d'un travail d'application précise sous la forme d'un projet spécifique opéré sur un/des territoires par une/des organisations dans des contexte économiques, sociaux et culturels décrits.</p> <p>Tout concept ne se traduit pas par un seul projet mais par des projets qui peuvent se combiner et renvoie à des modes de nature différente. Si un projet peut constituer une priorité, il doit nécessairement s'appuyer sur la prise de conscience d'un environnement de projets (une dynamique) plus large.</p> <p>Le travail de traduction s'accompagne de la mobilisation de nouveaux acteurs socio-économiques, institutionnels ou scientifiques intéressés par le projet. Ces acteurs doivent être identifiés.</p>
Livrables	- Projet(s) formalisé(s) sous la forme d'une idée précise, pensée dans un environnement social et économique spécifique
Enjeux d'accompagnement et de financement	<p>Cette phase nécessite un travail d'imagination vers une solution en situation réelle par un travail de projection, et de mise en application</p> <p>Elle nécessite d'intégrer un dialogue avec des parties prenantes sectorielles ou locales pour mieux repérer les différentes formes de la solution (1), concevoir les différents types de changements à opérer (2), répartir les rôles (3)</p> <p>Elle implique de disposer</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) d'une connaissances des milieux dans lesquels l'idée va s'opérer en action 2) d'une mise en coopération des acteurs de ce milieu <p>Ce travail peut prendre appui sur les financements publics et privés à la R&D pour le compte des entreprises, associations, collectivités, etc.</p>

Étape 5. Modélisation du pilote	
Présentation de la phase	Élaboration du pilote in situ, en lien avec le monde socio-économique. Premiers prototypages en contexte dégradé
Explicitation de la phase (rôle, besoins...)	<p>Cette cinquième étape est décisive et renvoie à deux formes potentiellement distinctes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un travail d'élaboration du pilote expérimental (finalisé) qui va permettre de valider opérationnellement le concept. Le pilote expérimental est construit par les acteurs du monde socio-économique ou institutionnel, en lien avec des acteurs scientifiques ou artistiques. Il est appelé à s'opérer nécessairement in situ et non en contexte de laboratoire 2. Un travail de mise en test de certains attributs du pilote expérimental, mais opéré en contexte dégradé (= test). La SRL 5 est ainsi le niveau de démonstrateurs qui illustrent une ou plusieurs fonctionnalités, limités mais clés, pour susciter ou consolider les usages identifiés en SRL 4. Ces démonstrateurs sont des prototypes en conditions dégradées. Ils ne constituent pas une POC « opérationnelle ». <p>Le protocole (scientifique) d'évaluation du pilote est posé en SRL 5 et identifie les critères par lesquels le pilote constitue un « POC » du concept proposé en SRL 3</p>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Protocole scientifique reposant sur l'expression des attendus initiaux et des modalités de levée des verrous scientifiques et techniques - Modèle du pilote sous la forme d'une « étude de société » avec plan d'action, pouvant s'opérer sous la forme d'un programme de R&D - Expérimentations en contexte dégradée, opérées sur le terrain (hors laboratoire)
Enjeux d'accompagnement et de financement	<p>Cette phase renvoie aux besoins suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui technique à la modélisation sur deux niveaux : la promesse d'une part, et le prototype dégradé d'autre part (juridique, modèle éco, financement, logistique...) - Mobilisation des premiers dispositifs de financement pour des prototypes en situation dégradée - Structuration du dispositif de pilotage par l'impact des prototypes comme du pilote expérimental - Mobilisation des acteurs intégrés dans les phases prototypales - Ingénierie de projet - Construction du protocole scientifique d'évaluation du pilote expérimental <p>Ce travail peut prendre appui sur les financements publics et privés à la R&D pour le compte des entreprises (CIR, JEI, CIFRE...), associations (Appels à projets...), collectivités (marchés de R&D, commande publique innovante, etc.)</p>

Étape 6. Mise en œuvre du pilote	
Présentation de la phase	Adaptation des conditions réelles afin de mettre en œuvre la mise en œuvre du pilote (changement des cadres et des pratiques)
Explicitation de la phase (rôle, besoins...)	<p>Cette étape renvoie à la mise en place des conditions de possibilité de l'expérimentation. Si le pilote expérimental est réellement innovant, alors sa mise en place est conditionnée par la levée d'un certain nombre de freins sociaux qui empêchent sa mise en place : verrou juridique, verrou économique, verrou culturel ou cognitif, etc. Afin que l'expérimentation puisse se faire, cette levée de verrou est un préalable absolu.</p> <p>La SRL6 est ainsi liée à la nécessité d'opérer des changements dans l'environnement d'accueil du projet, afin que sa mise en place soit <u>possible</u> (différent du démonstrateur de SRL5 dont la mise en place n'implique pas d'évolution de l'environnement juridique, culturel, économique...)</p> <p>La SRL6 renvoie à un stade d'évolution du système sociétal qui est modifié pour accepter le projet innovant proposé (nouveaux modes d'organisation ou mode économique, changement de réglementation ou loi, évolution des pratiques culturelles...)</p> <p>La SRL 6 constitue une phase dite de « hacking » du système. Elle va, pour cette raison, aboutir à une levée de bouclier, et l'opposition de freins nouveaux (blocages, opposition), mis en place par les acteurs ne souhaitant pas (ou indifférents à) la mise en place de la solution conçu en SRL5</p>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Objectivation de la levée du verrou : mise en place d'une nouvelle norme permettant la mise en expérimentation : réglementation, loi, dispositif financier, cadre organisationnel, etc
Enjeux d'accompagnement et de financement	<p>Cette phase renvoie à différents types de besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Influence et plaidoyer auprès des acteurs publics (et privés) pour lever les freins à l'expérimentation en situation réelle - Communication afin de faciliter le changement des représentations ou cadres culturels qui structurent ces freins - Rencontres, phases de négociation - Études juridiques et techniques afin de rassurer sur la possibilité de lever ces freins - Finalisation du protocole scientifique d'évaluation du pilote expérimental

Étape 7. Fonctionnement opérationnel du pilote	
Présentation de la phase	Déploiement du pilote dans l'environnement réel Suivi de l'expérimentation
Explicitation de la phase (rôle, besoins...)	<p>Cette septième étape constitue la mise en opération du projet, une fois l'ensemble des conditions requises et garanties en SRL 6. Cette étape peut s'opérer sur un temps assez long, étant donné que l'administration de la preuve d'un concept sociétal nécessite un temps d'appropriation long.</p> <p>De la même manière, le protocole de mise en place et d'évaluation du pilote expérimental s'opère tout au long de la mise en fonctionnement du pilote.</p>
Livrables	- Rapport d'expérimentation, décrivant les actions opérées, les différentes étapes, le déploiement de l'offre ou du service, etc.
Enjeux d'accompagnement et de financement	<p>Cette phase renvoie à des besoins relatifs à</p> <ul style="list-style-type: none"> - La conduite de projet - Le management d'équipe et de parties prenantes - La mise en place du protocole scientifique <p>Ce travail peut prendre appui sur les financements publics et privés à la R&D pour le compte des entreprises (CIR, JEI, CIFRE...), associations (Appels à projets...), collectivités (marchés de R&D, commande publique innovante, etc.)</p> <p>Il peut aussi s'appliquer dans le cadre d'appels à projets nationaux ou européens, appelant à la mise en place de démonstrateurs (Ministères, Banques des territoires...), à es appels à projets lancés par les collectivités territoriales ou encore en lien avec les programmes d'action des Fondations</p>

Étape 8. Conditions de l'essaimage et de la montée en échelle	
Présentation de la phase	Évaluation des conditions de diffusion. Objectivation de l'impact
Explicitation de la phase (rôle, besoins...)	<p>Cette huitième étape renvoie à deux éléments principaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'objectivation de l'impact social du pilote expérimental mis en œuvre en SRL7. Cette objectivation n'est pas opérée par le biais d'une évaluation ex post, mais bien par le suivi constant assuré par la mise en place du protocole scientifique conçu en SRL5 et adaptée en SRL 6. Il s'agit ici de vérifier comment la solution répond effectivement et manière plus satisfaisante que les autres solutions disponibles aux constats identifiés en SRL 1. - La construction des conditions de diffusion et de normalisation de l'action innovante au niveau de la Société toute entière. Les freins principaux ayant été levés en SRL 6, les conditions de diffusion renvoient avant tout à la normalisation de leviers activés initialement pour l'expérimentation (financement expérimental, loi d'expérimentation, etc.). Ce travail renvoie aussi à la dimension combinatoire avec les autres projets relevant d'un même concept. <p>La SRL 8 marque également le retour auprès des parties prenantes initiales mobilisées en SRL 3, et le dépassement des acteurs mobilisés le temps du projet (SRL 5 à 7)</p>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'impact - Étude sur l'essaimage
Enjeux d'accompagnement et de financement	<p>Cette phase renvoie à différents types de besoins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La communication/ valorisation des résultats de l'expérimentation auprès des parties prenantes concernées par le problème générique (hors du territoire/secteur du projet - L'analyse des leviers d'essaimage et des passages à l'échelle, à travers des études juridiques, économiques, permettant de faciliter la normalisation/adaptation des leviers mobilisés en SRL6 - Le plaidoyer auprès des acteurs en capacité d'assurer cette normalisation

Etape 9. Intégration au sein de la Société dans son ensemble	
Présentation de la phase	Solution qualifiée et testée, disponible et normalisée
Explicitation de la phase (rôle, besoins...)	<p>Cette dernière étape renvoie à la phase de normalisation (au sens propre du terme) du concept construit en SRL 2, validé en SRL 3, traduit sous la forme d'un projet en SRL 4, lui-même modélisé en SRL 5 et mise en œuvre en SRL 7.</p> <p>L'étape consacre que ce qui était du domaine de l'impensé (SRL 1), du théorique (SRL 2 à 4), de l'expérimentation (SRL 5 à 7) est désormais une réponse approuvée et constitue une norme au sein de la Société</p>
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Loi, réglementation - Pratiques culturelles et sociales - « Discours dominant »
Enjeux d'accompagnement et de financement	Cette phase renvoie à la mise en norme des leviers identifiés en SRL 8. Elle s'opère nécessairement par la coopération avec les acteurs en responsabilité d'effectuer ce travail de normalisation, qui peuvent être des pouvoirs publics, des entreprises, ou acteurs de la société civile.

Les 10 enjeux stratégiques en termes de compréhension des dynamiques d'innovation

1. Penser différemment la création de valeurs

- Appréhender la création de valeur comme étant sociétale, combinant tout ou partie des dimensions économique, sociale, culturelle, écologique.
- Appréhender l'innovation sociale au travers de sa contribution au Bien Commun
- Intégrer la finalité de l'innovation comme un service au bénéfice de la Société, et non prioritairement au bénéfice des sociétés (entreprises)

2. Sortir de la logique exclusive « projet » et « entrepreneuriat »

- Les logiques d'innovation renvoient trop souvent à la démarche d'une entreprise, tournée autour d'un projet. La logique entrepreneuriale et la finalité commerciale et lucrative y est prégnante
- A l'inverse, la SRL réintègre une logique de dynamique sociale, plus large, le temps du projet n'étant qu'une phase spécifique et par limitée

3. Découpler (méta) concept et projet

- Le concept ne doit pas être confondu avec l'idée d'un projet
- Le concept est une idée générale, renvoyant à un modèle de réponse. Il peut s'incarner sous la forme de différents projets

4. Appréhender la combinaison d'innovations

- Les dynamiques d'innovation sociales renvoient à des combinaisons d'innovations de produits, de services, de politiques publiques, de modèles organisationnels...
- C'est leur combinaison qui assure la capacité transformative de la dynamique d'innovation

5. Penser autrement l'expérimentation

- L'expérimentation doit être pensée comme devant réellement valider le concept. Pour cela, elle doit s'opérer en situation réelle, c'est-à-dire dans la société, et non en laboratoire
- Afin qu'elle soit tout simplement possible, l'expérimentation doit préalablement remplir les conditions réelles de faisabilité. Pour cela, les verrous doivent être levés. Ces verrous ne sont pas technologiques mais sociétaux, et renvoient à des éléments juridiques, culturels, financiers, etc.

6. Appréhender positivement mais prudemment les prototypes de test

- Ce qui est souvent appelé « expérimentation » renvoie souvent à des tests en situations dégradées, ne permettant pas réellement une preuve opérationnelle de concept
- Ces tests demeurent importants en termes de plaidoyer, ou d'acceptabilité de la réponse.
- Ils ne doivent toutefois pas être confondu avec une mise réelle en expérimentation, au regard de leur impact ce qui sera nécessairement plus faible qu'au travers d'un pilote expérimental en situation réelle

7. Concevoir autrement la contribution et le rôle des acteurs tout au long de la dynamique d'innovation

- Les acteurs qui interviennent tout au long de la dynamique d'innovation ne sont pas les mêmes. Les « concepteurs » intervenant dans les premières phases de SRL sont différents que les acteurs-porteurs de projet
- Les parties prenantes impliquées sont elles-mêmes différentes tout au long de la dynamique d'innovation

8. Combiner les échelles d'intervention

- La dynamique d'innovation renvoie à des échelles territoriales diverses. La logique de projets renvoie à une réalité sociale « ancrée », avec une mobilisation en local
- A l'inverse, en amont comme en aval de la phase projet, la dynamique d'innovation s'opère auprès des acteurs concernés par le besoin sociétal, au sens large

9. Appréhender la coopération comme une condition indispensable

- L'intégration d'acteurs dits hétérogènes (acteurs public, entreprise, acteur de la société civile...), et leur interaction dans un cadre de coopération, est une des caractéristiques fortes des dynamiques d'innovation sociale

10. Concevoir les innovations sociales comme « génériques »

- Les innovations sociales sont parfois perçues comme répondant exclusivement à des besoins situés et incarnés. A l'inverse de cette vision, il s'agit à partir d'une approche mettant en valeur le concept d'identifier de qui fait « généricité » dans la réponse au besoin social

Les 10 enjeux stratégiques en termes d'accompagnement de la dynamique d'innovation

1. Repenser le couplage recherche & innovation

- ✓ La recherche (académique) n'est pas (nécessairement) à l'origine des innovations. Mais la connaissance l'est. Cette connaissance implique la mobilisation des acteurs et l'appréhension de savoirs tirés de l'expérience.
- ✓ La recherche académique permet de consolider les innovants, en permettant de transformer des savoirs ou hypothèses en connaissances vérifiables, et pouvant faire l'objet de controverses politiques, scientifiques, etc.
- ✓ La recherche dite fondamentale est importante en amont (SRL1 à 2). Elle renvoie à la R&D sur les phases suivantes.
- ✓ La recherche académique est utilement mobilisée pour la mise en place d'un protocole de suivi

2. Faciliter la coopération

- ✓ Accompagner le partage de vision entre acteurs hétérogènes
- ✓ Faciliter le dépassement du porteur de projet et son inscription dans un cadre collectif
- ✓ Faciliter l'intégration des parties prenantes dans des cadres juridiques et financiers collectifs

3. Démocratiser et faire vivre les débats et la controverse

- ✓ Accompagner la mise en débat des concepts d'innovation sur un plan social, démocratique et médiatique
- ✓ Vérifier le lien entre la promesse du concept et l'impact de l'action menée

4. Dépasser les logiques de communication et justification

- ✓ Faire reposer les mesures d'impact sur des protocoles scientifiques, permettant le suivi des expérimentations
- ✓ Mettre en place les protocoles scientifiques en amont de la mise en œuvre des expérimentations, et non ex post

5. Intégrer les logiques de plaidoyer et de « hacking »

- ✓ Intégrer dans les démarches d'innovation sociale le travail de levée des verrous, notamment culturels, législatifs ou réglementaires
- ✓ Positionner cette levée des verrous en amont, et non en aval, de la phase expérimentale

6. Imaginer des cadres de financement en collectif

- ✓ Faciliter des modalités permettant le financement sur le même projet de parties prenantes disposant de statuts différents
- ✓ Intégrer des démarches de recherche&développement coportées, pouvant bénéficier des dispositifs de droit commun, à disposition de plusieurs acteurs

7. Mobiliser la diversité des dispositifs

- ✓ Faciliter la coopération des acteurs publics et privés dans l'accompagnement des dynamiques, à la fois Fondations, collectivités territoriales, acteur public national...y compris dans les phases amont
- ✓ Mobiliser les cadres innovants de commande publique, notamment par la mutualisation entre plusieurs acteurs

8. Sortir des logiques de brevetabilité

- ✓ Ne pas juger les dynamiques et projets d'innovation sociale à partir de leurs capacités à générer des titres de propriétés industrielles
- ✓ Intégrer les éléments de création globale de valeurs

9. Faciliter les démarches de créativité

- ✓ Appuyer les démarches de créativité auprès des différents acteurs, notamment dans le passage du constat au concept, et du concept au projet

10. Appuyer les logiques de transformation

- ✓ Accompagner le partage de vision entre acteurs hétérogènes
- ✓ Faciliter le dépassement du porteur de projet et son inscription dans un cadre collectif

Partie IV. Analyse de cas

N.B. :

Nous proposons dans les pages suivantes une analyse de certains cas d'innovation sociale, à partir de l'application de la grille SRL. Cette analyse a été produite en interne au sein d'Ellyx, et a vocation d'exemple et de pédagogie. Elle ne constitue pas une lecture définitive de la dynamique d'innovation étudiée, qui par ailleurs, peut avoir évolué entre temps.

Elle n'a pas été co-construite ni approuvée par les acteurs ayant mis en place ces démarches, ni par ceux qui l'ont accompagné ou financé.

La responsabilité de cette interprétation/analyse nous incombe entièrement

Cas n°1 : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée	
Etape 1. Recherche basique	Travaux scientifiques existants et documentés sur la problématique de déclassement social ou de sentiment d'inutilité des personnes sans emploi. Au-delà de l'absence de revenus, c'est le sentiment d'exclusion d'une activité qui est perçue comme facteur aggravant.
Etape 2. Caractérisation du concept	Travaux scientifiques documentés sur l'intérêt de mobiliser les dépenses passives pour financer un retour à l'activité des personnes sans emploi. Mobilisation du droit de travailler et d'obtenir un emploi (préambule constitution de 1946).
Etape 3. Validation du concept	Échanges science-société opérant dès l'origine avec des mouvements impliqués comme ATD Quart Monde et d'autres acteurs de la société civile engagés sur l'insertion socio-professionnels des chômeurs. Le concept est peu à peu identifié comme une voie alternative et complémentaire au cadre traditionnel proposé par les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Validation du principe d'un territoire zéro chômeur de longue durée
Etape 4. Traduction du concept en projets d'innovation sociale	Travail de formalisation des projets relevant d'une démarche TZCLD, notamment avec la mise en place de structures d'accueil (Entreprises à but d'emploi), l'identification des typologies d'activités, le processus de mise en place (Comité local pour l'emploi),.... Lancement officiel du projet TZCLD par le mouvement ATD Quart Monde en 2011
Etape 5. Modélisation du pilote	Premières expérimentations en situation dégradées opérés sur quelques territoires test (Mauléon, Pipriac, Prémery...) dans les années 2013-2014, poursuivant le travail déjà opéré lors d'initiatives précédentes Modélisation de l'ensemble de la démarche à une double échelle, à la fois nationale (démarche globale, coordination, suivi,...) et territoriale (mise en place des test, identification des acteurs de terrain...)
Etape 6. Mise en oeuvre du pilote	Loi d'expérimentation votée à l'été 2015 Lancement du fonds d'expérimentation en juin 2016 Création de l'association TZCLD en décembre 2016 Décret en juin 2016 sur les conditions d'évaluation de l'expérimentation
Etape 7. Fonctionnement opérationnel du pilote	Expérimentation depuis 2017 sur 10 territoires d'expérimentations. Prolongation de l'expérimentation sur 50 territoires votée en 2020
Etape 8. Conditions de l'essaimage et de la montée en échelle	Des éléments de SRL 8 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade
Etape 9. Intégration au sein de la Société dans son ensemble	L'opération TZCLD demeure cadrée par la loi d'expérimentation.

Cas n°2 : Envie Autonomie	
Etape 1. Recherche basique	Difficile d'obtenir des informations sur cette étape SRL. Il est possible de supposer que le réseau ENVIE autonomie s'est inspiré des travaux scientifiques existants et documentés sur l'économie circulaire et le recyclage.
Etape 2. Caractérisation du concept	Difficile d'obtenir des informations sur cette étape SRL.
Etape 3. Validation du concept	Difficile d'obtenir des informations sur cette étape SRL.
Etape 4. Traduction du concept en projets d'innovation sociale	Travail de formalisation du projet d'ENVIE autonomie à travers la création d'un système permettant que la sécurité sociale finance du matériel médical déjà utilisé et remis en état de fonctionner. Lancement officiel de la première agence ENVIE autonomie en 2015.
Etape 5. Modélisation du pilote	Difficile d'obtenir des informations sur cette étape SRL.
Etape 6. Mise en oeuvre du pilote	Passage de la loi de Financement de la Sécurité Sociale prévoit dans son article 39 la prise en charge par l'Assurance Maladie des dispositifs médicaux remis en bon état d'usage. L'économie circulaire des dispositifs médicaux entre dans le modèle de distribution français. Lancement de 16 agences du réseau ENVIE autonomie en France.
Etape 7. Fonctionnement opérationnel du pilote	Le projet en est à l'étape SRL 7, il faut mettre en place l'expérimentation pour valider le concept.
Etape 8. Conditions de l'essaimage et de la montée en échelle	Des éléments de SRL 8 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade
Etape 9. Intégration au sein de la Société dans son ensemble	Des éléments de SRL 9 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade

Cas n°3 : Restos du cœur	
Etape 1. Recherche basique	Travaux scientifiques existants et documentés sur la problématique de la pauvreté alimentaire, sur les liens entre précarité sociale et accès à l'alimentation de première nécessité.
Etape 2. Caractérisation du concept	Travaux scientifiques documentés sur l'intérêt de l'aide alimentaire pour les plus précaires basée sur la solidarité, conceptualisation des banques alimentaires afin de collecter la nourriture dans des magasins qui sera autrement jetée.
Etape 3. Validation du concept	Échanges science-société opérant avec des personnalités impliquées comme Coluche, Daniel Balavoine. Evocation lors d'une émission de radio par Coluche du concept de « cantine du cœur », le concept est peu à peu identifié comme une voie alternative et complémentaire au cadre proposé par les banques alimentaires. Validation du principe des restos du cœur.
Etape 4. Traduction du concept en projets d'innovation sociale	Travail de formalisation des projets relevant d'une démarche de restos du cœur, notamment avec la mise en place d'une campagne hivernales pour distribuer des repas en s'appuyant sur des bénévoles à Paris.
Etape 5. Modélisation du pilote	Premières expérimentations des cantines du cœur en situation dégradées opérés sur quelques territoires tests. Identification de problématiques autour du financement, des cantines, il est difficile de faire en sorte que des personnes donnent de la nourriture gratuite pour qu'elle soit distribuée ensuite. Confrontation à la non-existence de crédits d'impôt qui permettraient d'augmenter le volume de dons.
Etape 6. Mise en oeuvre du pilote	Loi Coluche votée sur une déduction fiscale supplémentaire pour certaines associations, caritatives et humanitaires dites « organismes d'aide aux personnes en difficulté ». De nouvelles structures apparaissent pour accompagner les personnes accueillies dans leur parcours d'insertion : les Camions du Cœur, les Relais du Cœur, les Toits du Cœur, les Jardins et Ateliers du Cœur...
Etape 7. Fonctionnement opérationnel du pilote	Mise en place et développement depuis 1985 sur la France entière des actions des « restos du cœur ».
Etape 8. Conditions de l'essaimage et de la montée en échelle	Il est difficile d'identifier des éléments de SRL 8 car l'expérimentation n'a pas été formalisée et objectivée en tant que tel.
Etape 9. Intégration au sein de la Société dans son ensemble	Les restos du cœur interviennent au niveau national et sont présents aux côtés d'autres associations européennes pour que l'aide alimentaire bénéficie au plus grand nombre.

Cas n°4 : sécurité sociale de l'alimentation	
Etape 1. Recherche basique	Difficile d'obtenir des informations sur cette étape SRL. Il est possible de supposer que la Sécurité Sociale Alimentaire s'est inspirée des travaux scientifiques existants et documentés sur la sécurité sociale et le droit à l'alimentation saine et locale.
Etape 2. Caractérisation du concept	Travaux scientifiques documentés sur l'intérêt de mobiliser le fonctionnement du régime général de Sécurité sociale pour répondre aux enjeux agricoles et alimentaires actuels.
Etape 3. Validation du concept	Échanges science-société opérant avec des mouvements impliqués comme la confédération paysanne, VRAC, le CIVAM, et d'autres acteurs socio-économiques engagés sur l'accès à une alimentation saine pour tous. Le concept est peu à peu identifié comme une voie alternative et complémentaire au cadre traditionnel proposé par l'aide alimentaire. Validation du principe d'une Sécurité Sociale Alimentaire.
Etape 4. Traduction du concept en projets d'innovation sociale	Travail de formalisation par les membres du collectif des projets relevant d'une Sécurité Sociale alimentaire à travers des approches localisées.
Etape 5. Modélisation du pilote	La phase de modélisation des pilotes pour la Sécurité sociale alimentaire est en cours de travail par les porteurs du projet.
Etape 6. Mise en oeuvre du pilote	Des éléments de SRL 6 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade
Etape 7. Fonctionnement opérationnel du pilote	Des éléments de SRL 7 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade
Etape 8. Conditions de l'essaimage et de la montée en échelle	Des éléments de SRL 8 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade
Etape 9. Intégration au sein de la Société dans son ensemble	Des éléments de SRL 9 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade

Cas n°5 : Up Interim	
Etape 1. Recherche basique	Documentation existante mais non mobilisée entièrement pour asseoir la compréhension fine du besoin
Etape 2. Caractérisation du concept	Caractérisation du modèle intérimaire comme voie permettant l'inclusion socio-professionnelle des personnes handicapées, notamment en vue de les intégrer dans les entreprises classiques.
Etape 3. Validation du concept	En juillet 2018, le gouvernement signe avec l'UNEA (Union Nationale des Entreprises Adaptées), l'APF France Handicap et l'UNAPEI un engagement dont l'ambition est de faire baisser le taux de chômage des personnes en situation de handicap
Etape 4. Traduction du concept en projets d'innovation sociale	Conception du modèle d'EATT (entreprise adaptée de travail temporaire)
Etape 5. Modélisation du pilote	Spécification des modèles d'EATT et la manière dont ils pourraient s'incarner dans le cadre d'expérimentation territoriales, notamment portées par des entreprises adaptées
Etape 6. Mise en oeuvre du pilote	Décret n° 2019-360 du 24 avril 2019 relatif à l'expérimentation des entreprises adaptées de travail temporaire portant modalités de mise en œuvre, de financement et d'évaluation. Cette réforme est opérée dans le prolongement de l'article 79 de loi du 5 septembre 2018 afin de concrétiser l'engagement national du 12 juillet 2018 « Cap vers l'entreprise inclusive 2019-2022 ». Rédaction du cahier des charges portant sur l'expérimentation des EATT.
Etape 7. Fonctionnement opérationnel du pilote	Des éléments de SRL 7 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade
Etape 8. Conditions de l'essaimage et de la montée en échelle	Des éléments de SRL 8 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade
Etape 9. Intégration au sein de la Société dans son ensemble	Des éléments de SRL 9 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade

Cas n°6 : Mundao / Popotine	
Etape 1. Recherche basique	Travaux scientifiques existants et documentés sur la problématique de pollution des sols par les déchets non recyclés, impliquant des déséquilibres dans les écosystèmes.
Etape 2. Caractérisation du concept	Travaux scientifiques documentés sur l'intérêt de mobiliser des approches en matière d'écosystème régénérant dans une logique de préservation de l'environnement.
Etape 3. Validation du concept	Échanges science-société opérant avec des chercheurs spécialistes de la thématique, des acteurs socio-économiques impliqués sur les thématiques. Le concept est peu à peu identifié comme une voie alternative et complémentaire au cadre traditionnel proposé par les producteurs de couches classiques.
Etape 4. Traduction du concept en projets d'innovation sociale	Travail de formalisation par Mundao du système permettant de produire, distribuer, collecter et composter des couches pour enfant.
Etape 5. Modélisation du pilote	Premières expérimentations des couches « popotine » proposées par Mundao en situation dégradée. Ces expérimentations sont menées dans deux territoires d'expérimentation, en lien avec les acteurs publics locaux et des acteurs territoriaux pertinents. Confrontation à la non-existence de réglementation permettant d'utiliser du composte issu d'excrétas humains en agriculture.
Etape 6. Mise en oeuvre du pilote	La phase de mise en œuvre du pilote pour développer l'écosystème régénérant développé par Mundao est en cours.
Etape 7. Fonctionnement opérationnel du pilote	Des éléments de SRL 7 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade
Etape 8. Conditions de l'essaimage et de la montée en échelle	Des éléments de SRL 8 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade
Etape 9. Intégration au sein de la Société dans son ensemble	Des éléments de SRL 9 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade

Cas n°7 : Le revenu de transition écologique	
Etape 1. Recherche basique	Travaux scientifiques existants et documentés sur la problématique de concilier l'accès à des revenus financiers suffisant et l'urgence de préserver une planète vivable, qui aboutissent à la conceptualisation d'un revenu de base inconditionnel.
Etape 2. Caractérisation du concept	Travaux scientifiques documentés sur l'intérêt de verser un revenu à des personnes en contrepartie d'activités orientées vers l'écologie et le lien sociale, pour créer de nouveaux emplois et réinsérer des personnes sur de nouvelles activités en phase avec le changement climatique.
Etape 3. Validation du concept	Échanges science-société opérant avec des chercheurs spécialistes sur l'intérêt de garantir un revenu à des personnes physiques, en contrepartie d'activités orientées vers l'écologie et le lien social.
Etape 4. Traduction du concept en projets d'innovation sociale	Travail de formalisation par plusieurs acteurs, principalement la fondation Zoein et des chercheurs du système permettant de mettre en place le revenu de transition écologique.
Etape 5. Modélisation du pilote	La phase de modélisation du pilote est en cours de travail. Des expérimentations du revenu de transition écologique sont en cours d'expérimentation dans le Nord, le Lot-et-Garonne, les Vosges et l'Aude. Ces expérimentations sont financées par des fonds publics et privés. Confrontation à la non-existence d'une loi permettant d'expérimenter dans sa globalité le modèle du revenu de transition écologique.
Etape 6. Mise en oeuvre du pilote	Des éléments de SRL 6 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade
Etape 7. Fonctionnement opérationnel du pilote	Des éléments de SRL 7 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade
Etape 8. Conditions de l'essaimage et de la montée en échelle	Des éléments de SRL 8 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade
Etape 9. Intégration au sein de la Société dans son ensemble	Des éléments de SRL 9 sont déjà présents mais encore insuffisants à ce stade

Partie V. Guide pratique pour analyser les dynamiques d'innovation sociale

Fiche d'analyse de cas

(à compléter pour chaque cas pour lequel l'échelle SRL a été mobilisée)

Organisation	
Personne en charge de l'analyse (Nom, fonction)	
Date de l'analyse	
Cas étudié (Nom, Organisation)	
Présentation synthétique du cas	
Relation à l'organisation et enjeux (accompagnement, financement, autre...)	
Positionnement sur la grille SRL	
Explication du positionnement	

**Évaluation des
niveaux inférieurs
de maturité sur le
cas**
(besoins éventuels)

**Identification des
besoins
d'accompagnement
sur le cas analysé**

Fiche d'évaluation de l'usage de la grille

(à compléter pour chaque cas pour lequel l'échelle SRL a été mobilisée)

1. L'usage de la grille SRL a-t-il modifié mon appréhension/vision de ce cas d'étude ? si oui de quelle manière (capacité de transformation, niveau de maturité...) ?

2. L'usage de la grille SRL a-t-il modifié ma compréhension du besoin et mes préconisations en termes d'accompagnement ou d'appui ? si oui de quelle manière ?

3. Quelle est globalement mon retour sur l'échelle SRL (pertinence, facilité d'usage...) ?

Bibliographie

BEJEAN M., PICARD R., BREDA G., « *Living Labs, innovation collaborative et écosystèmes : le cas de l'initiative « Concept Maturity Levels » dans les Medtech »*, *Innovations*, 2021/2 (N° 65), p. 81-110.

BESANCON, E, CHOCHOY N., GUYON T. *L'innovation sociale. Principes et fondements d'un concept*. L'Harmattan. L'esprit économique - Economie et innovation, 2013.

DOUCHET L., *Être une entreprise et servir la société, analyse du processus d'institutionnalisation de l'innovation sociale en France au début du XXIe siècle*, thèse en science politique, sous la direction de Xabier ITÇAINA, Université de Bordeaux, 2019.

FONTANILLE J., "La valorisation des SHS est-elle nécessairement le supplément d'âme des transferts de technologies ?", Université de Limoges, 2010.

INNOVATION FUND DENMARK, *Societal Readiness Levels (SRL) defined*, 2019. https://innovationsfonden.dk/sites/default/files/2019-03/societal_readiness_levels_srl.pdf

JANY-CATRICE Florence, *Les nouveaux indicateurs de richesse*. La Découverte, « Repères », 2006

JUAN M., LAVILLE J-L., SUBIRATS J., *Du social business à l'économie solidaire. Critique de l'innovation sociale*. Érès, « Sociologie économique », 2020.

LAPERCHE B., LIMA Marcos, SEULLIET Éric *et al.*, 2019, *Les écosystèmes d'innovation. Regards croisés des acteurs clés*. L'Harmattan, « L'esprit économique ».

LAURENT Eloi, *l'impasse collaborative, les liens qui libèrent*, 2018

Le DRET A., BREMAUD J., « Les modalités et intérêts à mesurer l'innovation sociale de rupture », *Générer l'innovation au service de la Société*, Vol. 4, 2021

OMER Jade, FERRU Marie, REAL Meri, « La recherche et développement sociale : apparition », contours et principes, en cours de parution, 2022

STRAUB J., *In search of technology readiness level (TRL) 10*, *Aerospace Science and Technology*, 2015.

OMER J, PALLUAULT O., « s'approprier la R&D sociale : les termes clés pour une culture commune ? », *Horizons publics*, octobre 2021

PALLUAULT O., « La grille Societal Readiness Level », Note de recherche et développement du Labcom Destins, octobre 2021

PALLUAULT O., PALLUAULT S., BOURGEOIS C., OMER J., « De l'institutionnalisation des dispositifs d'appui aux dynamiques de transformation de la société : quelle place pour les innovations sociales de rupture ? », *Actes du 6ème colloque international du centre de recherche sur les innovations sociales*, avril 2021, pp. 41-48

PALLUAULT Olivier, REALE Meri, DOUCHET Laura, « Les conditions d'émergence de la transformation sociale », *Générer l'innovation au service de la Société*, Vol.1, 2021

PALLUAULT S., BEAUGENCY A., DOUCHET L., OMER J., CHERIGNY F., « Les dispositifs de soutien à l'innovation sociale », *Générer l'innovation au service de la Société*, Vol. 3, 2021

REALE M., OMER J., PALLUAULT S., ORTIZ-ROUZE L., « La coopération pour la transformation sociale », *Générer l'innovation au service de la Société*, Vol. 2, 2021

RICHEZ BATTESTI Nadine, PETRELLA Francesca, VALLADE Delphine. «L'innovation sociale, une notion aux usages pluriels : quels enjeux et défis pour l'analyse ?» *Innovations*, no 38 (2012): 15-36.

SCHRAUDNER Martina, SCHROTH Fabian, JUETTING Malte, KAISER Simone, MILLARD Jeremy, VAN DER GRAAF Shenja, 2018. « Social Innovation The Potential for Technology Development, RTOs and Industry . Policy Paper ». Fraunhofer.
http://www.thertoinnovationsummit.eu/en/wp-content/uploads/2019/01/20181220_RTO-Innovation-Summit_Policy-Paper-1.pdf

SINAÏ Agnès , *Politiques de l'Anthropocène. Penser la décroissance. Économie de l'après-croissance. Gouverner la décroissance*. Presses de Sciences Po, « Références », 2021.

SCHUMPETER J., 1928, « The Instability of Capitalism », *The Economic Journal*, vol. 38, n° 151, Sep., 1928, pp. 361-386.

SCHUMPETER J., 1935, *Théorie de l'évolution économique*. Leipzig: Duncker and Humblot (1911-1926). Trad. française, Dalloz.

SCHUMPETER J., *Capitalisme, socialisme et démocratie*. New York: Harper and Brothers, 1942. Trad. Française, Payot, 1942

VALENTIN Patrick, « Pour des territoires « zéro chômeur de longue durée » », *Revue Projet*, 2013/5-6 (N° 336-337), p. 72-78